

Comment l'armée a chassé la drogue de la rue

SANTÉ Des experts d'Eurotox et de l'OFDT décryptent l'évolution du trafic

- ▶ Militaires en faction et patrouilles de police ont effrayé les clients.
- ▶ Que les dealers livrent désormais à domicile.
- ▶ Ou même en « drive ».

C'est une conséquence un peu inattendue de la présence constante des militaires et du renforcement des patrouilles de police dans les rues : le deal de drogues illégales s'est déplacé dans des endroits plus discrets. Mais n'a pas disparu pour autant, se réfugiant dans les voitures, plus mobiles, ou utilisant de nouveaux réseaux de livraisons à domicile. C'est une des leçons principales que l'on peut tirer du rapport Eurotox 2016 sur l'usage des drogues en Wallonie et à Bruxelles, que *Le Soir* a pu consulter, mais aussi d'un rapport d'alerte de son homologue français, qui traque également l'évolution des trafics et de la consommation des drogues grâce à un dispositif d'alerte rapide baptisé « Trend ».

Selon ces experts, les trafiquants vont de plus en plus vers les clients finaux parce que ceux-ci sont effrayés par le contrôle social renforcé que constituent les dispositifs installés suite aux attentats, notamment ceux de Paris, de Nice et de Bruxelles. « La tendance voit les produits "aller" vers les clients et non plus les clients vers les produits. La réticence croissante des acheteurs à se rendre sur les zones de trafic et la présence des forces de l'ordre, liée à l'état d'urgence, contribuent à la désorganisation des trafics de cité et de rue. »

Le client et le dealer qui se mettent d'accord sur la quantité. Le dealer va ensuite chercher les produits

Mais les trafiquants ne renoncent pas pour autant à ce trafic fructueux : des informateurs évoquent l'importance clé du téléphone portable comme outil de trafic. Ainsi, le démantèlement de points de vente a poussé

les dealers à aller à la rencontre des clients en prenant contact par SMS. On peut s'adresser à des « Cocaine call-centers » où les commandes s'effectuent par SMS et sont honorées par des livreurs à domicile. « Dans ce cas, le cloisonnement est de mise puisque le client contacte un commanditaire qui charge de la livraison l'un des coursiers disponibles, et régulièrement différents, dont le client n'a pas les coordonnées. Ce trafic ne concerne plus seulement la cocaïne, mais touche d'autres substances comme la MDMA (ecstasy) et surtout l'herbe de cannabis ou encore le crack », expliquent les experts. A d'autres endroits, la formule choisie est celle du « drive-in », « des emplacements en général adossés à une cité où les clients peuvent s'approvisionner sans quitter leur véhicule. La transaction semble plus sécurisée aux yeux des usagers et cette organisation permet aux trafiquants de cités de garder leur clientèle ». Car le marché est devenu très concurrentiel, l'offre excédant souvent la demande, d'où l'arrivée de messages un peu surréalistes : des dealers qui n'hésiteraient pas à afficher des offres promotionnelles par texto : « Jusqu'à minuit, 1 gramme

blanc acheté, 0,2 offert ; 1 gramme brun acheté, 0,5 offert. »

Pour Johan Berckmans, commissaire divisionnaire et porte-parole de la zone Bruxelles-Ouest (Molenbeek, Berchem, Ganshoren, Jette, Koekelberg), « notre travail sur le trafic de stupéfiants est avant tout proactif. Et dépend des priorités définies par la zone de police. Chez nous, le "street deal" figure dans le plan de sécurité. C'est aussi le plus visible ». Le gros de la vente se fait dans les ASBL bidon (club

de sport, café, club de jeunes...). « Pour les faire fermer, il faut prouver qu'il y a trafic de stupéfiants. Donc les prendre en flagrant délit. »

La police met aussi en place des contrôles ciblés lorsqu'elle suspecte des activités illicites au domicile d'un individu. Quand un « visiteur » sort de la maison, il est fouillé. « Mais ces dossiers-là sont plus exceptionnels car il faut des infos en béton pour pouvoir mettre en place ces opérations. » Concernant le trafic de rue, les policiers constatent surtout que les dealers changent de secteurs quand une présence policière accrue perturbe leur petit trafic. On assiste donc plutôt à un déplacement de la petite criminalité qu'à un changement d'habitude.

« Par contre, on constate effectivement que le trafic se fait plus "à la demande". Un premier contact est établi entre le client et le dealer, qui se mettent d'accord sur la quantité. Le dealer va ensuite chercher les produits. Du coup, quand on les prend, ils n'ont jamais de grandes quantités sur eux. »

Dernière tendance inquiétante signalée par le dispositif « Trend » : « Un phénomène plus "culturel" aboutit à la préférence de certains jeunes usagers de drogues, qui ne connaissent pas l'héroïne, pour les médicaments tels que le Skenan, le Subutex, mais aussi les benzodiazépines », les médicaments bénéficiant d'une image plus « propre » que les drogues illégales. C'est pourtant une erreur d'appréciation, un usage abusif des médicaments pouvant aboutir aux mêmes conséquences gravissimes que celui des drogues illégales. ■

LUDIVINE PONCIAU
et FRÉDÉRIC SOUMOIS

AUTRES CONSTATS

Une frénésie sexuelle

L'OFDT fait état d'une diffusion des pratiques de « chemsex » et de « slam ». Le premier terme désigne la consommation programmée de substances psychoactives dans le cadre d'une activité sexuelle. Le second signifie la « claque » que l'on peut prendre lors de la consommation du produit. « Chez certains, les stratégies d'utilisation des produits sont de plus en plus élaborées, grâce à

l'utilisation de sites spécifiques de rencontre qui permettent la sélection du ou des partenaires », précise l'OFDT, qui évoque encore l'existence d'épisodes de « frénésie de consommation "de partenaires" et de produits, lors de sessions pouvant couvrir un long week-end et menant à l'épuisement ».

Les codéinés détournés

Les experts s'inquiètent d'un accroissement des pratiques de détournement des médicaments codéinés, des anti-

douleurs « par des personnes a priori non usagères des drogues ». « Alors que les Etats-Unis sont confrontés en la matière à une véritable épidémie, cette tendance européenne doit alerter et inciter les pouvoirs publics à prendre le plus rapidement possible des mesures. »

Un record de drogues de synthèse

Selon le rapport d'Eurotox, le nombre de nouvelles drogues de synthèse (NDS) recensées sur le territoire

européen n'a cessé de croître ces dernières années, passant de 13 NDS en 2008 à 98 en 2015, ce qui porte le nombre des nouvelles substances surveillées à plus de 560. 42 nouvelles molécules ont été détectées pour la seule année 2015 sur notre territoire. De manière générale, la propagation des NDS est un phénomène mondial, quoique particulièrement observé en Europe, peut-être en raison de l'efficacité du système d'alerte.

Le microdosage

Ce n'est encore qu'une « mi-

cro-tendance », sans statistique probante, notamment parce que les utilisateurs ont moins recours aux dealers, préférant les envois de substances par courrier : certains ont recours à des microdosages de LSD, 10 microgrammes, soit deux gouttes sur la langue, qui pourraient améliorer « les performances au travail et la créativité » ou traiter les troubles de l'humeur. L'impact exact de ces consommations est mal connu, il n'est pas nécessairement réduit proportionnellement au dosage employé.

LES CHIFFRES

4 %

D'après Eurotox, qui cite l'enquête Global Drug Survey, environ 4 % des Belges ont déclaré avoir consommé au moins une fois un « legal high » (ou une « research chemical ») au cours des 12 derniers mois. Ces nouvelles drogues de synthèse proviennent généralement de Chine ou d'Inde.

15 %

La prévalence de l'usage de cannabis sur la vie (expérimentation du produit au moins une fois au cours de la vie) est d'environ 15 % dans la population wallonne âgée de 15 à 64 ans. L'usage de cannabis sur la vie est plus élevé au sein de la tranche d'âge des 25-34 ans (32,4 %) ainsi que chez les hommes. Il est aussi plus élevé dans les classes socio-éducatives plus instruites.

51.292

C'est le nombre d'infractions liées à la drogue sur une année, d'après les derniers chiffres de la police fédérale. Un chiffre en baisse. On constate que la majorité (plus de 70 %) des infractions enregistrées au niveau national et régional en 2015 concernait des faits de détention de drogues. Le commerce et l'importation/exportation totalisent près de 20 % des infractions.

FR.50